

DAJI/2014/Décision/Tarifs/11b

Décision portant approbation du tarif d'inscription
au colloque «29th PATT conférence»

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

*Vu le Code de l'Education, et notamment l'article L. 712-3 et le livre VII de la partie réglementaire,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant
délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,*

DÉCIDE

Article 1 :

Le Président approuve le tarif d'inscription au colloque «29th PATT conférence» organisé par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et le laboratoire de recherche Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation (EA 4671 - ADEF).

Ce colloque aura lieu du 6 au 10 avril 2015 au Palais du Pharo 13007 Marseille.

Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} juillet 2014 au 15 janvier 2015.

- Le tarif de l'inscription est fixé à 550€ et il comprend la participation à la semaine complète, les déjeuners, les pauses café, le repas de gala, une visite des calanques ainsi qu'une dégustation de produits locaux.

- Pour les accompagnateurs du repas de gala, le tarif est de 55€

- Pour les accompagnateurs de la visite culturelle, le tarif est de 20€

- Pour les accompagnateurs de la dégustation de produits locaux, le tarif est de 16€

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 mai 2014


Yves Berland

Président de l'Université d'Aix-Marseille

